

Commission locale de développement rural

réunions 2016

- 03 mars 2016
- 07 avril 2016
- 28 juin 2016
- 21 septembre 2016



Commission locale de développement rural



réunions 2016

03 mars 2016



PCDR Saint-Hubert
Réunion de la Commission locale de Développement rural
Tenue à Saint Hubert le 03/03/2016

Présents : Brocart JL, Gillain P., Gruselin P., Henneaux A., Henneaux JL., Hotton JP., Jacquemin R., Jacques L., Jaumin G., Lierneux H., Aulus M., Pierlot P., Smet JP., Therer H., Tuaux A., Van den Abbeel F.,

Excusés : Baltus JM , Debiere M., Félix A., Henneaux P., Pierret S., Smeyers MP.,

Objets de la réunion

- Options possibles et modalités de choix pour les projets des quatrième et cinquième conventions ;
- État d'avancement des 3 premières conventions ;
- Revitalisation de la CLDR.

Approbation du rapport de la réunion du 04/10/2015

Le rapport est approuvé sans remarque.

Projets des 4^{ème} et 5^{ème} conventions : options possibles et modalités de choix

Le PCDR a été approuvé pour une durée de 5 ans. A l'heure actuelle, 3 conventions ont été introduites à la Région wallonne. Il reste donc 2 conventions à introduire pour les années 2016 et 2017.

Quatre projets concrets inscrits dans le Programme (Lots 1 et 2) pourraient être activés, à savoir :

- Réalisation d'un parcours accrobranches ;
- Aménagement d'un atelier rural à l'ancien abattoir ;
- Aménagement des maisons de villages de Vesqueville et Hatrival ;
- Mise en œuvre d'une ZACC pour développer le logement (intergénérationnels et/ou tremplin).

La présente réunion est consacrée à l'examen de la faisabilité de chacun de ces projets. Le choix du projet de quatrième convention sera pris lors de la prochaine réunion de CLDR.

Parcours accrobranche

Il a été demandé à Pierre Gouverneur, responsable de l'ASBL « Sports et culture », de réaliser une étude sur plusieurs parcours accrobranches. Il a pour ce faire visité les installations de Wavre et Walcourt du côté belge de la frontière, d'Amnéville/Nancy et Longwy du côté français.

Pierre Gouverneur expose lui-même le détail de ses rencontres.

De son analyse, il ressort qu'il s'agit d'une activité saisonnière rentable, intéressante, permettant de diversifier les activités et d'attirer ou garder des « clients » dans une région nature comme Saint Hubert. L'investissement minimum est de 80.000 à 150.000 € pour 4-5 parcours. Il faut penser à positionner son installation à proximité et en complément à une autre activité touristique afin d'augmenter et d'optimiser l'offre de services globale.

Dès le départ, il faut prendre conscience qu'une modification des parcours est nécessaire régulièrement (grand maximum tous les 7 ans). Ces modifications sont dictées à la fois par les évolutions naturelles du site mais visent aussi à renouveler son attractivité auprès de la clientèle. L'installation d'un site accrobranches doit respecter diverses réglementations. Le personnel doit être qualifié et jouer un rôle commercial. Investir dans un système de « ligne de vie » continue avec tyrolienne sur le parcours est nécessaire afin d'éviter des accidents dus à une manipulation hasardeuse de mousquetons entre postes. Grâce à pareille installation, le personnel ne doit plus « pister » chaque visiteur et peut vaquer à des activités diverses sur le site (entrées, restauration...).

À Saint-Hubert, ce projet ne pourrait se faire avec un financement Développement rural que s'il est situé hors périmètre de Rénovation urbaine. Par ailleurs, la Commune a pris contact avec le CGT et un financement de pareil projet est envisageable par ce biais (PWDR).

Atelier rural à l'ancien abattoir

Ce projet était LE projet prioritaire du PCDR (1^{re} convention). Mais il n'était financièrement réalisable qu'en pouvant compter sur le subventionnement de l'enveloppe extérieure du bâtiment par le SAR (subvention de 100 %) ; malheureusement ce programme de subventions n'est actuellement pas activé. Il apparaît dès lors très peu probable que le projet d'aménagement d'un atelier rural à l'ancien abattoir puisse voir le jour endéans deux ans.

La création dès 2017 par Intercommunale Idelux d'un double hall relais de près de 400 m² sur son Parc d'activités économiques compenserait toutefois l'abandon ou le report du projet économique du PCDR.

L'ancien abattoir, site remarquable mais en déshérence, devrait trouver une autre affectation. L'ADL sera sollicitée pour étudier les voies de réaffectation possibles.

Réaménagement des salles de villages de Vesqueville et de Hatrival

Les 2 salles en question ne forment qu'un seul projet dans le PCDR (avec la salle d'Arville). Elles appartiennent au doyenné ou à la paroisse. A Vesqueville, le comité en charge de son entretien est encore très actif. Par contre, les responsables de la salle de Hatrival sont un peu isolés. L'entretien devient plus lourd et difficile. Des contacts ont été pris avec Monsieur Dulieu de Hatrival pour étudier les opportunités de reprise de cette salle par la commune. Pour Vesqueville, un contact sera pris avec la préposée de la salle mais les pourparlers semblent plus difficiles.

Dans ce contexte, il est aussi fait état de la nécessité de poursuivre et parachever l'aménagement de la salle communale de Saint-Hubert, seule entité de la commune qui ne dispose pas de maison de village à proprement parler. Il est proposé d'y concevoir un espace intergénérationnel. À cette fin, il est demandé à H. Lierneux de préparer une fiche d'intention, chiffrée, qui pourra être opportunément mobilisée dans l'un ou l'autre programme de développement. (Le bâtiment est situé dans le périmètre de Rénovation urbaine, mais ce projet prend fin en 2018.)

Mise en œuvre d'une ZACC pour développer le logement

Une ZACC située à la Rue des Rogations verra bientôt le jour sera affectée au logement (terrains à bâtir). L'Administration de l'Urbanisme, contactée, a fait savoir que si un projet de logement précis (intergénérationnel par exemple) était déterminé, il pourrait être mis en œuvre sans attendre la fin de la procédure RUE (Rapport urbanistique et environnemental).

Etat d'avancement des 3 1^{res} conventions

Aménagement de la Place d'Arville

L'ouverture des soumissions a lieu ce 07/03/2016. Le début des travaux interviendrait donc après la période de congé du bâtiment, à la fin de l'été 2016.

Création du réseau de voies lentes.

Le budget de l'ensemble des tronçons envisagés était trop important pour la Commune, d'autant plus que la subvention de la Région wallonne n'est plus que de 50 % pour tout montant dépassant 500 000 €. Afin que le projet soit faisable, au moins partiellement, le collège a décidé en son sein de ne réaliser que les tronçons 1 à 4, et de réserver la réalisation des autres tronçons à plus tard ou à d'autres programmes de financement. Le budget du projet est ainsi ramené à 600.000€.

L'auteur de projet – *Impact* – planche actuellement sur les scénarios de franchissement de la N89, qu'il pourra exposer lors de la prochaine réunion de CLDR. La mise en œuvre effective de ce chantier est espérée pour 2017.

La CLDR demande que le bord de la route Lorcy-Arville soit tondu régulièrement pour faciliter le déplacement des touristes vers Saint-Hubert.

Le réaménagement de la salle d'Awenne.

La demande de convention a été introduite auprès de la Région wallonne. La proposition de convention est maintenant attendue par la Commune.

La vitalité de la CLDR

Depuis 3 ans, on mesure une diminution régulière de la participation aux réunions de CLDR. Cette défection est due en partie à la longueur du processus, au manque de petits projets concrets, à la complexité des projets suivis, à la lassitude, ou encore à des mouvements naturels de la population, mais il est important de se questionner sur les manières de remobiliser les citoyens.

Plusieurs propositions et demandes sont formulées :

- informer plus régulièrement la population des projets entrepris par le biais du PCDR. L'ouverture du chantier de la place d'Arville sera ainsi une belle occasion de montrer le résultat concret du travail de la CLDR. Une information régulière dans la revue communale est aussi nécessaire ;
- solliciter les personnes ayant assisté à la réunion publique du 22 avril 2015 à l'aérodrome et reproduire une réunion ouverte pour intéresser de nouvelles personnes au développement local et aux travaux de la CLDR ;
- passer une journée ensemble, en visite à l'extérieur de la commune de projets inspirants ;
- demander aux participants « habituels » de se faire accompagner par une personne nouvelle lors de la prochaine réunion de CLDR ;
- se réunir plus souvent et travailler davantage, sur davantage de sujets ; même si les réflexions menées n'aboutissent pas à des projets PCDR, il est souhaité que la CLDR puisse jouer complètement son rôle consultatif pour la Commune. Ces réflexions pourraient servir à préparer des projets prêts à « sortir » lorsque des programmes de financement appropriés seront lancés.

Divers

La fête des associations

L'ADL, qui devait assurer l'organisation pratique de la fête des associations en octobre, a dernièrement indiqué qu'il ne s'agissait finalement pas là d'une mission dont elle pouvait se charger. Ce sont finalement la CLDR, le PCS et l'ADL qui porteront le projet ensemble. De ce fait, la nouvelle édition de la fête des associations ne pourra être envisagée qu'au printemps 2017.

GAL Nov'Ardenne

Le dépôt du dossier de candidature est fixé au 11 mars 2016. Les CLDR des 4 communes se sont réunies deux fois et ont amené diverses analyses et propositions qui ont été utiles pour élaborer la « Stratégie de développement local ».

Sur cette lancée, la CLDR de Libin invitera au printemps 2016 les CLDR des 3 autres communes (Libramont, Saint-Hubert et Tellin) à visiter ensemble ses projets énergie : réseau de chaleur, chaudière à plaquettes, site d'entreposage et séchage de plaquettes, etc. Les informations pratiques suivront.

Projet commun de développement des aérodromes de Saint Hubert et de Douzy

Une rencontre de représentants des deux aérodromes a eu lieu le 23 février à Saint-Hubert. Différentes plages de collaboration ont été identifiées, dont la formation et les activités touristiques, qui pourraient servir de base à l'introduction d'un dossier de candidature au programme européen Interreg.

Rapport d'activité de la CLDR

Comme chaque année, ce rapport, assez technique, doit être déposé à la Région wallonne pour le 31 mars. S'ils le souhaitent, les membres de la CLDR peuvent le consulter auprès de Bénédicte Pecquet, pendant ses heures de permanence.

Calendrier

Le 17 mars 2016 à 20 heures à la salle communale : présentation par l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) de la « mesure du bien-être » dans le cadre de l'élaboration des indicateurs de bien-être en Wallonie. Cette réunion, ouverte à tous les citoyens, fait suite à une précédente réunion de travail participatif tenue à Saint-Hubert.

La prochaine réunion de CLDR aura lieu le 07 avril 2016 à 20 heures.



Commission locale de développement rural



réunions 2016

07 avril 2016



PCDR Saint-Hubert
Réunion de la Commission locale de Développement rural
Tenue à Saint Hubert le 07/04/2016

Membres présents :	Baltus JM., Debière M., Henneaux A., Hotton JP., Jacquemin R., Jaumin G., Lierneux H., Pierard E., Pierlot P., Slachmuylders ML., Smet JP., Therer H., Van den Abbeel F.
Personnes invitées :	Aubry J., Pirnay M. Vandersmissen P. (SPW), Dropsy JM. (Bureau <i>Impact</i> auteur de projet), Binet S. et Joie T. (ac-compagnement).
Membres excusés :	Félix A., Gruselin P., Henneaux JL., Henneaux P., Jacques L., Meeus T., Pierret S., Smeyers MP.

Accueil des invités

La CLDR accueille Madame Pirnay, d'Awenne, et Monsieur Aubry, de Vesqueville, venus assister à ses travaux, et qui pourront, s'ils le souhaitent, poser leur candidature pour en devenir membre.

Approbation du rapport de la précédente réunion CLDR et du rapport d'activité 2015

Le rapport de la réunion de CLDR du 3/3/2016 ainsi que le rapport d'activité 2015 sont approuvés sans remarque.

Etat d'avancement et options du projet de mise en place d'un réseau de voies lentes.

Le représentant du Bureau auteur de projet (*Impact*) présente l'avant-projet de mise en place d'un réseau de voies lentes, conçu selon les indications et limites techniques, budgétaires et réglementaires qui ont été imposées.

La fluidité et la cohérence entre les tronçons sont recherchées à travers le projet. L'ensemble du réseau est prévu pour être parcouru par un vélo de type urbain.

Il est à noter que les aménagements présentés ci-après ne concernent que les portions de voiries gérées par la Commune et en aucun cas les voiries gérées par le SPW (DG01). Il reviendra à la Commune de solliciter du SPW la pose, sur les voiries qu'il a en charge, de panneaux de signalisation réglementaires renseignant et sécurisant les voies lentes.

➤ Tronçon 1 : Vesqueville – N89

Ce premier tronçon épouse le tracé du Vicinal. Il sera réalisé, dans sa première partie, en béton, matériau solide et pérenne. Le premier pont présent sur ce tracé sera consolidé. Sur la portion suivante, des réparations du tarmac sont prévues.

Plutôt que de continuer le vicinal et de rejoindre directement le pont de la N89, la route principale traversant Vesqueville sera rejointe en traversant une petite parcelle, à acquérir. Le long de cette voie, jusqu'au carrefour de sortie de village, sera aménagée une piste cyclable double.

Le carrefour sera modifié et sécurisé. L'îlot central sera déplacé pour sécuriser la piste cyclable, qui sera prolongée jusqu'au pont, et casser la vitesse des voitures accédant au village.

Sur le pont, les bandes de circulation seront réduites sur leur largeur pour permettre un marquage de la piste cyclable.

La bretelle de sortie de la N89 venant de Champlon vers Saint Hubert sera, dans sa dernière partie, réduite de 2 à 1 voie de circulation. La barrière de sécurité sera déplacée pour protéger les usagers faibles.

➤ Tronçon 2 : N89 – Chapelle Saint-Roch

Il sera procédé au nettoyage du tarmac sur une partie du tronçon.

➤ Tronçon 3 : Chapelle Saint Roch – Saint-Hubert

Ce tronçon sera réalisé en béton. (Contrairement à l'idée première, le revêtement actuel n'est plus en assez bon état pour permettre à un cycliste de l'utiliser.)

Au niveau du Clos des Sorbiers, le talus, aménagé à sa façon par un riverain, devra être « récupéré » et intégré dans l'aménagement global du tracé.

Des plots seront installés à l'entrée de la voie lente pour interdire son accès aux voitures.

➤ Tronçon 4 : Saint-Hubert - Hatrival

L'aménagement se limitera à un marquage au sol.

➤ Budget

L'estimation totale est de 630.000 €.

➤ Approbation et suite du processus

La CLDR marque son accord sur cet avant-projet et invite la Commune à passer sans tarder à l'étape suivante de son instruction :

- envoi de l'avant-projet par mail à l'administration ;
- organisation d'une réunion d'avant-projet avec tous les intervenants.

Choix du projet de convention 2016

Comme indiqué lors de la dernière réunion de CLDR, il reste quatre projets possibles pour deux conventions à proposer à la Région wallonne :

- Réalisation d'un parcours accrobranches ;
- Aménagement d'un atelier rural à l'ancien abattoir ;
- Aménagement des maisons de villages de Vesqueville et Hatrival ;
- Mise en œuvre d'une ZACC pour développer le logement (intergénérationnels et/ou tremplin).

Afin de procéder au choix du projet, chaque proposition est analysée selon divers critères.

Projet	Faisabilité	Argument +	Argument -
Parcours accrobranches	La localisation doit être préétablie	Intérêt touristique	Coût permanent : entretien, mise à niveau, contrôle, etc.
	Il faudrait un porteur de projet privé préalablement identifié		
Atelier rural à l'ancien abattoir			Pas de budget SAR
Maisons de villages à Vesqueville et Hatrival	Possibilité de conclure un bail emphytéotique avec le doyenné		Actuellement, propriété privée
	Fiche de projet réalisable en interne à la Commune		
	Nécessité de déterminer les besoins réels pour chaque salle		
Logements particuliers sur la ZACC	Il faut au préalable réaliser le dossier ZACC	Manque de logements de ce type	Délai de réalisation trop court (prévoir plutôt en 2017)
		Propriété communale	

A la lumière des éléments indiqués, il apparaît que le projet relatif à l'aménagement d'un atelier rural à l'ancien abattoir est irréalisable. Ce projet est dès lors abandonné, sauf si un financement SAR était avéré.

Les options retenues pour la convention 2016 sont donc :

- En premier lieu : les aménagements dans les maisons de villages de Vesqueville et Hatrival si les associations et les propriétaires marquent leur accord ; une réunion du Comité de gestion de la salle de Vesqueville est convoquée à ce sujet en mai, à laquelle il serait souhaitable que participe la Présidente de la CLDR.
- En deuxième lieu : s'il n'y a pas d'accord au niveau des maisons de villages, introduire une deuxième convention « réseau voies lentes ». Dans ce cas, il s'agirait d'une convention complémentaire à la convention 2014 et le taux de subvention serait plafonné à 50% dès le premier euro d'intervention.
- En troisième lieu : la réalisation d'un parcours accrobranche, mais il faudrait alors avoir identifié et associé un gestionnaire privé.

Vitalité de la CLDR

Expression de thèmes à étudier

Il est demandé à chaque paire de participants d'indiquer deux idées de sujets à aborder dans les prochaines réunions de CLDR.

Sont proposés :

- La réalisation de pistes VTT
- La réalisation d'une liaison entre le fourneau Saint Michel et Saint Hubert
- Un local de réunion à Poix
- L'attractivité du parc d'activité économique (aspects économie et nature)
- La création d'une manifestation basée sur la nature (style Euro nature)
- L'aménagement du centre de village de Mirwart et plus (école, placette, salle de village) et ceci en harmonique avec l'appellation « plus beau village de Wallonie »
- Mirwart (plus beau village de Wallonie)
- Faire un état des lieux des attraits touristiques par village
- L'énergie (rationalisation et innovation)
- L'hydroélectricité sur Nareday
- Développement de l'agroforesterie sur les terrains communaux
- Continuer à soutenir les collaborations entre les associations (valoriser les compétences et les ressources)
- Revitalisation des commerces
- La mobilité (*il est indiqué par la Commune que ce sujet va être traité de manière détaillée par le futur Plan communal de mobilité*)

La présidente souhaite pour sa part qu'avant toute chose les contours du rôle de la CLDR et des domaines sur lesquels elle est habilitée à travailler soient clairement définis.

Une proposition de méthodologie de travail sera proposée lors de la prochaine réunion.

Choix des actions de communication

La CLDR avait souhaité qu'une communication soit réalisée de manière plus régulière.

Elle précise qu'une telle démarche a pour buts de faire le bilan des actions menées et en cours, de prendre le pouls de la population et de collecter des idées. Elle pourra être menée via le bulletin communal et via le site internet de la commune. Celui-ci comporte un onglet PCDR mais les informations doivent être actualisées.

Quel que soit le canal de communication, l'avancée des projets devra régulièrement être présentée et un espace proposé pour que la population puisse faire des suggestions (boîtes à idées).

Il est convenu que la présidente propose un texte à faire paraître dans le prochain bulletin communal et fasse actualiser le site internet.

Calendrier

Aucune date n'est fixée pour la prochaine réunion. Sa convocation sera fonction des résultats de la réunion du Comité de gestion de la salle de village de Vesqueville, convoquée en mai.

La CLDR sera tenue informée par mail.



Commission locale de développement rural



réunions 2016

28 juin 2016



Réunion de la Commission locale de Développement rural
Tenue à Saint Hubert le 30/06/2016

Membres présents : Debière M., Gruselin P., Henneaux A., Henneaux J.L., Hotton J.P., Jacquemin R., Jacques L., Lierneux H., Paulus M., Smet J.P., Van den Abbeel F.

Personnes invitées : Audry J., Delvosalle M., Vanderweilden M., Claude F., Swennen C. (ADL).

Membres excusés : Brocart J.L., Chaboteau E., Dachy J.P., Defyn J., Félix A., Henneaux P., Jaumin G., Pierlot P., Pierret S., Pirnay M.C., Smeyers M.P.

Equipe d'accompagnement : Binet S. et Joie Th.

Approbation du rapport de la précédente réunion CLDR.

Le rapport de la réunion de CLDR du 07/04/2016 est approuvé sans remarque.

Projets sous conventions : bref état d'avancement.

La place d'Arville : les travaux ne commenceront pas avant la fête locale du mois d'octobre.

Les voies lentes : le comité d'accompagnement constitué de représentants de l'administration communale, de responsables de la Région Wallonne, de l'auteur de projet et de l'équipe d'accompagnement, se réunira durant les vacances d'été.

La maison de village de Awenne : le dossier est parti à l'Administration wallonne pour avis.

Projet de 4^{ème} convention : entérinement du choix et pré-instruction

Comme annoncé lors de la réunion d'avril, des contacts ont été pris avec le doyenné et avec les comités de gestion des salles de Hatrival et de Vesqueville.

Pour Hatrival : le comité a enquêté auprès de la population locale pour connaître sa position. Il semblerait que les conclusions soient favorables et qu'un bail emphytéotique puisse être conclu. Les autorités communales vont prendre contact rapidement avec le doyenné pour établir ce dernier et désigner un auteur de projet pour la réalisation d'un projet d'aménagement de cette salle.

Pour Vesqueville : malgré un contact cordial, la gestionnaire actuelle ne semble pas vouloir remettre la salle à la Commune. Pourtant, de nombreux travaux seraient nécessaires et les diverses installations ne sont pas aux normes de sécurité (Incendie, etc.). Les compagnies d'assurances dernièrement contactées ne souhaitent d'ailleurs plus assurer la salle.

Comme celle-ci mérite pourtant qu'on s'y intéresse, un nouveau contact sera pris avec la gestionnaire par un membre de la CLDR qui est par ailleurs membre du comité de la salle.

D'ores et déjà, la 4^{ème} convention portera sur l'aménagement de la salle d'Hatrival et, le cas échéant, pourra s'élargir à un aménagement de la salle de Vesqueville.

Rôles et thèmes de travail de la CLDR : préparation d'une visite de la commune

Comme annoncé précédemment, la CLDR de la commune de Libin, à l'occasion de l'inauguration de la plate-forme pluricommunale de stockage de bois en septembre 2016, invitera les CLDR des communes de Libramont, Saint Hubert et Tellin (communes auxquelles elle est associée dans le cadre du GAL) à visiter ses divers projets énergie.

Dans le même ordre d'idée, la CLDR de Saint Hubert pourrait à son tour inviter les CLDR des communes voisines.

Afin de préparer cette rencontre il est proposé, en binôme, de répondre à l'énoncé suivant :

*La CLDR de Saint Hubert invite à son tour les CLDR de Libin, Libramont et Tellin à découvrir les vecteurs possibles de son développement. Quels projets et sites les emmenez-vous voir ?
Quelles personnes les faites-vous rencontrer ?*

Projets et sites proposés

Les contributions sont triées selon la nature des lieux ; un même lieu peut couvrir plusieurs natures :

- Ressource eau : pisciculture à Mirwart, les moulins, l'hydroélectricité à Poix.
- Aménagements : Place d'Arville, nouveaux bâtiments de l'ADL, le Périmètre de Rénovation Urbaine.
- Bâtiments fonctionnels : Maison médicale, crèche, école d'Arville, Prison,...
- Outils du Tourisme : camping, parc à gibiers, Fourneau Saint Michel, Musée Redouté, Maison du Tourisme, Aérodrome, ...
- Richesses patrimoniales : Basilique, Palais Abbatial, Mirwart, L'intérieur de la Prison, ...
- Événementiel : Les Apéro et marché du Parvis, le marché de la Prison, ...

Acteurs de développement

- Richard Mignolet -un guide touristique ;
- Léon François - passionné des moulins ;
- Véronique Blaise - éco conseillère ;
- Francis Juseret - Cercle d'histoire ;
- Jules Bays et Monsieur Duvosquel - spécialistes de l'histoire locale ;
- L'ADL, Le syndicat d'initiative et la Maison du Tourisme ;
- Dominique Pauwels - responsable du DNF ;
- Jean-Philippe Bieuvelet- Grande forêt ;
- Le personnel de l'aérodrome ;
- Monsieur Douny- Spécialiste de la centrale hydraulique ;
- Christophe Mercier – auteur de projet – Rénovation urbaine ;
- des représentants politiques (JL Henneaux, le collège);
- des maraîchers ;
- des confréries (les Hubertins, la confrérie de Saint Hubert.

Fils conducteurs et programme

Parmi toutes ces contributions, il est décidé de privilégier celles qui :

- marquent une spécificité de Saint-Hubert ;
- sont inattendues, inconnues ou méconnues ;
- mettent en lumière les ressources eau et air et leurs valorisations possibles.

Trois sites principaux sont ainsi retenus :

- Mirwart et pisciculture ;
- Poix et la centrale d'hydroélectricité ;
- Aérodrome.

La circulation entre eux permettra de passer du point bas du territoire au point haut.

Logistique

La visite se déroulera sur une demi-journée (après-midi). Les déplacements se feront en bus. La date et les modalités pratiques seront discutées dans les prochains mois.

Divers

Communication : une synthèse du travail réalisé par la CLDR paraîtra dans la prochaine revue communale et un article plus long est prévu dans la revue suivante.

« Fêtes des associations » : elle ne peut être envisagée en 2016 mais peut, à condition d'être portée par la CLDR et soutenue par une structure plus officielle pour les démarches plus administratives, être organisée en 2017. La commune interpelle l'ADL pour assurer un support. Théoriquement l'ADL accepte d'apporter son appui mais doit pouvoir compter sur une CLDR active.

Calendrier

La prochaine réunion se tiendra le 13/09/2016 à 20h à la salle de réunion à l'étage de la Maison du Tourisme.



Commission locale de développement rural



réunions 2016

21 septembre 2016



CLDR De Saint-Hubert.
Compte-rendu de la réunion tenue à la Maison du Tourisme le mercredi 21/09/2016.

Participants

Présents : Baltus J., Brocart JL., Debière M., Henneaux A., Henneaux JL., Hotton JP., Jacquemin R., Lierneux H., Meeus T., Pierard E., Pierlot P., Slachmuylders ML., Smet JP., Smeyers MP., Therer H., Van-den Abbeel F.

Excusés : Dachy JP, Gruselin P., Henneaux P., Jaumin G., Paulus M., Pierret S., Swennen C.

Invités : Audry J., Delvosalle M., Dulieu A., Laroche M., Vandercoilden M.

Visite du bâtiment de la Maison du Tourisme

Le dossier d'aménagement de la Maison du Tourisme actuelle date de 2009-2010. Cet immeuble accueille les employées de la Maison du Tourisme et du Syndicat d'Initiative.

La façade extérieure est couverte de pierres et de verre. Elle fait face directement à la basilique. Un accès à l'arrière du bâtiment est possible par la rue Saint Gilles. L'arrière du bâtiment est composé d'une cour pavée, d'un espace technique, et d'un vieux bâtiment (anciennement réserve du *Shoe post*) présentant un intérêt architectural certain, où il serait possible d'aménager un espace culturel et qui pourrait donner accès à un parking à son autre extrémité.

L'intérieur du bâtiment est composé, au rez-de-chaussée, d'un espace d'accueil des visiteurs qui allie modernité et tradition. Le comptoir repose sur un tronc tranché. La réalisation des présentoirs centraux a été confiée à un artisan local et représente les ramures d'un arbre. Plus aucune affiche papier ne sera apposée sur les vitrines, il est demandé aux organisateurs d'évènement de faire parvenir le fichier informatique pour un affichage électronique. Une borne digitale est placée au centre et propose les informations touristiques diverses et notamment le catalogue de balades développées par la Grande Forêt (regroupant 10 communes) les informations peuvent être soit téléchargées, soit imprimées. Une boutique présente un panel de produits, sans pour autant faire concurrence aux commerces locaux. Quelques vitrines exposent des éléments traditionnels de la région.

Au premier étage, quelques bureaux sont aménagés, un balcon s'ouvre sur la basilique, et un espace dédié à des expositions s'étend dans un espace central.

Le deuxième étage accueille une vaste salle de réunion avec matériel de projection et une cuisine.

Chaque étage est desservi par escaliers et ascenseur. Le 2^e étage est accessible indépendamment.

De larges piliers de béton ont été coulés dans le bâtiment pour soutenir l'ensemble des immeubles de la rue qui déviaient sensiblement et menaçaient de s'écrouler à terme.

Approbation du compte rendu de la réunion du 30/06/2016

Le rapport est approuvé sans remarque.

Définition du projet relatif à la 4^e convention

L'aménagement de la salle de Vesqueville qu'il avait été envisagé d'inscrire dans la convention n'a finalement pas trouvé écho auprès du comité. Le projet est dès lors abandonné.

Pour Hatrival, une enquête a été lancée par le doyenné auprès des habitants pour connaître leur avis sur la reprise de la salle par la commune. 35 réponses favorables et 3 réponses négatives ont été rentrées.

Les gestionnaires de la salle, Madame et Monsieur Dulieu, indiquent que le bâtiment, composé d'un petit local étroit, d'une grande salle avec scène accessible par quelques marches, est vieux, mal isolé, équipé d'un chauffage bruyant et peu efficace, d'un plafond qui tombe en lambeaux et d'une cuisine

qui n'est plus conforme. Les sanitaires ont été aménagés voici quelque temps et le toit est encore bon sur la première partie du bâtiment. Eux-mêmes ne souhaitent plus en assurer la gestion.

Vu les différents travaux envisagés, il apparaît assez clairement que la démolition et la reconstruction d'une salle seraient la solution la plus raisonnable pratiquement et économiquement.

Cette salle est actuellement utilisée par les 3*20 ainsi que pour divers rassemblements (enterrement, communion, réunion du Sartay).

L'aménagement d'une nouvelle salle de village permettrait d'étoffer les affectations en servant notamment de salle gymnastique pour l'école communale et de tenter de resserrer les liens entre villageois autour d'un projet commun, le village étant assez divisé.

La prochaine réunion de CLDR se tiendra à Hatrival et sera ouverte aux habitants de l'entité.

La 1^{re} étape du projet consiste toutefois à établir un bail entre Commune et Doyenné.

Suivi des 3 premières conventions

Projet 1 – Place d'Arville : En attente de la dernière signature du Ministre avant de pouvoir commencer les travaux.

Projet 2- Réseau de Voies lentes : une réunion de coordination avec la Région Wallonne est prévue le 13 octobre pour pouvoir passer à l'étape de projet visant à lancer le marché public pour les entrepreneurs. Est apparu un souci au niveau de Vesqueville et de la jonction entre le vicinal et le pont de la N89 : le terrain que la Commune comptait acheter a été vendu à un agriculteur. Les discussions sont en cours avec cet agriculteur pour trouver une solution acceptable. Il faudra, indépendamment de la convention, envisager le placement de bancs et de plantations le long du parcours.

Projet 3- Salle de village d'Awenne : la demande de subvention est parvenue au Cabinet du Ministre et la commune est en attente de l'accord de principe.

Remarque : les membres de la CLDR trouvent que le suivi des dossiers lourd et que l'avancement est imperceptible pour eux et la population. Prévaut un sentiment de découragement bien présent. Il est temps que les projets sortent de terre ! Il y va de la réputation du PCDR et de la CLDR.

Etat des programmes

- a) **GAL** : Nov'ardenne regroupe les communes de Libramont, Libin, Saint-Hubert et Tellin. Le dossier déposé en mars 2016 a été approuvé le 14/07/2016 et fortement plébiscité pour un budget total de 1800 000 € permettant de financer les actions non matérielles et est donc le parfait complément aux divers PCDR des communes regroupées. La programmation couvre la période 2016-2020. Les responsables des 4 communes se réunissent le 28/9/2016 pour lancer le recrutement de l'appui technique chargé de coordonner les divers intervenants des fiches projets. Il est demandé expressément à la commune d'envisager une information vers les habitants.
- b) **PCM (Plan communal de Mobilité)**: Ce PCM est au stade de diagnostic, une réunion de coordination entre les divers acteurs de mobilité est prévue le 04/10/2016 pour déterminer les points de mobilité problématiques en centre de Saint Hubert. Ce PCM doit tenir compte du projet mené dans le cadre de la Rénovation Urbaine.
- c) **RU (Rénovation urbaine)** : la fiche 5 est activée et concerne le périmètre allant du rond-point du cerf (près de la place du Fays) jusqu'à l'hôtel de ville. Il est établi que la plupart des véhicules passe par le centre mais ne s'arrête pas, il faut donc envisager un contournement. La voirie sera dès lors mise en sens unique avec modification des terrasses et des parkings et création de trois places sur le parcours. La place de la basilique prolongera son pavage vers la Maison du Tourisme pour donner un aspect de profondeur et de prolongement.
- d) **Aérodrome** : il y avait eu un accord pour une aide de la Région Wallonne pour une durée de 5 ans avec un déficit possible maximal de 100 000 €. Le bilan après 2 ans montre un déficit nettement inférieur au plafond accepté. L'objectif des 3 prochaines années consiste à parvenir à l'équilibre. L'offre

HoReCa apporte pleine satisfaction et l'accent va être mis sur l'accueil touristique. Celle-ci comportera dès cet hiver l'activité de ski de fond et pourrait également comporter une offre de vélo. Un investissement de 2.000.000 € permettra de développer de nouvelles activités comme un atelier technique et mécanique.

- e) **RUE (Règlement urbanistique de l'environnement)** : une présentation du travail réalisé sur le lotissement (ZACC de 3,5 ha) aura lieu dans les prochaines semaines. Ce lotissement communal devrait permettre la création d'une centaine de logements. Les autorités communales indiquent que la priorité est donnée à la mise en œuvre d'actions visant à stopper la chute démographique. Cela passe par une offre de logements et de terrains à prix raisonnable. Le manque d'offre d'appartements dans la commune est souligné, il en découle un départ de la population plus âgée vers d'autres communes.
- f) **PWDR (Programme Wallon de Développement Rural)** : via la Grande Forêt de Saint Hubert une fiche a été introduite afin de promouvoir les villes appui de la Grande forêt. Cette fiche (575.000€) trouverait une conclusion favorable. Une série d'autres dossiers pourrait être introduite notamment au sujet du parc à gibiers.

Divers

- g) **Rencontres inter-CLDR** : les CLDR des communes partenaires du GAL (Libramont, Libin, Saint Hubert et Tellin) ont été conviées à la mise en route de la broyeuse à plaquettes de Libin le 06/09/2016. Ce type de projet fait écho à la réalisation d'une journée d'accueil des CLDR discutée lors de la réunion CLDR de juin 2016. Le nouveau décret relatif aux PCDR indique que des projets menés entre communes voisines seraient susceptibles d'obtenir un subventionnement de 90 % non plafonnés sur le coût du projet.
- h) **Prolongation PCDR** : un cahier des charges pour faire appel à un auteur de projet pour la prolongation du PCDR passera au prochain conseil communal. La prolongation du PCDR devrait être présentée à la Région wallonne en avril 2017 idéalement.
- i) **Journée des sentiers** : elle est programmée le 16/10/2016

Calendrier

La prochaine réunion se tiendra fin novembre à Hatrival. Elle sera ouverte à la population du village.